



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sous-traitance

Question écrite n° 79167

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur les contrats de sous-traitance. Si le schéma général retenu par le législateur concernant le contrat de sous-traitance ne doit pas être remis en cause, une confédération de petites et moyennes entreprises a cherché à apporter certaines améliorations au cadre juridique existant qui s'avèrent nécessaires pour un meilleur fonctionnement des mécanismes en vigueur. Dans un objectif de sécurisation des relations contractuelles, la Confédération a proposé de : 1. Matérialiser le contrat de sous-traitance par un écrit ; 2. Inciter l'entrepreneur principal à communiquer le ou les contrats de sous-traitance au maître de l'ouvrage ; 3. Imposer un préavis de rupture anticipée du contrat de sous-traitance ; 4. Instaurer un régime favorable de TVA au profit du sous-traitant ; 5. Mettre en oeuvre de manière effective l'action directe en paiement prévue par la loi de 1975 lors des procédures collectives. Il aimerait connaître l'avis du Gouvernement sur ces différentes propositions.

Texte de la réponse

La création du médiateur des relations interentreprises industrielles et de la sous-traitance est l'une des 23 mesures décidées par le Président de la République dans le cadre des états généraux de l'industrie. Le médiateur nommé est M. Jean-Claude Volot. Il doit être le pivot de la rénovation des relations donneurs d'ordre et sous-traitants afin de permettre la mise en oeuvre d'une politique de filières décloisonnées où donneurs d'ordre et sous-traitants s'inscrivent dans une logique partenariale, pour optimiser la performance économique des entreprises. Dans le cadre de cette mission, le médiateur a engagé une réflexion sur une éventuelle évolution du contexte législatif et réglementaire, au regard de la jurisprudence, et en concertation avec des acteurs professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79167

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2010, page 5650

Réponse publiée le : 20 juillet 2010, page 8108